

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 09.05.2018

RAPPORT DU CONSEIL FEDERAL SUR LA POLITIQUE DU HANDICAP

Un pas décisif vers une vie autonome pour les personnes handicapées ?

Le Conseil fédéral a adopté aujourd'hui un rapport porteur d'avenir pour la politique du handicap. Il reconnaît pour la première fois que des mesures concrètes sont nécessaires afin que les personnes handicapées puissent prendre part de façon autonome à la vie sociale. « Ce rapport est un jalon et démontre comment les politiques sociale et égalitaire peuvent être réunies », dit Pascale Bruderer, la présidente d'Inclusion Handicap. « Il reste encore à voir ce qu'il résultera concrètement de ce premier pas. »

Le rapport pose les principes de base sur lesquels la politique du handicap doit être construite en Suisse. La participation pleine, autonome et égalitaire des personnes avec un handicap sera l'objectif principal, l'accent doit être mis sur les compétences des personnes concernées et « la vie autonome » est un des champs d'action prioritaire. « Le Conseil fédéral reprend les thèmes pour lesquels les personnes avec un handicap s'engagent déjà depuis des décennies », dit Mme Bruderer. « Pour nous, ce rapport est la première pierre angulaire sur laquelle les fondations doivent être construites. Mais surtout, nous avons maintenant un plan de construction. La politique doit à présent prendre sur soi ce travail. » Inclusion Handicap avait participé au comité de projets de la politique du handicap.

Le rapport alternatif porte ses fruits

Inclusion Handicap avait déterminé dans le [Rapport alternatif](#) sur l'état de la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CPDH) les actions requises dans tous les domaines de la vie, et le Conseil fédéral en a heureusement reprises certaines à son compte: de la discrimination lors de la recherche de travail et les peurs existentielles de ceux qui dépendent de l'AI et des prestations complémentaires, en passant par le non-respect des délais légaux pour des TP sans obstacles, jusqu'au libre choix du lieu de domicile (homes au lieu des logements protégés) ou à l'exclusion des droits politiques, et bien d'autres. Il est réjouissant que le rapport du Conseil fédéral reconnaisse en particulier qu'il manque une stratégie concrète pour atteindre une égalité systématique.

Inclusion Handicap a toujours exigé cette stratégie et le renforcement des conditions institutionnelles qui y sont liées. C'est la base pour un véritable changement de cap. Heureusement, le Conseil fédéral l'a compris: la collaboration avec les cantons et entre les départements devrait être améliorée, avec la prise en compte des personnes handicapées et de leurs organisations. Cela est essentiel, car l'égalité des personnes handicapées est une question transversale et englobe tous les domaines politiques. « Le présent rapport est encore bien loin d'être un plan de mesures concret », déclare la vice-présidente d'Inclusion Handicap, Verena Kuonen. « Mais les conditions institutionnelles seront réunies pour qu'une politique du handicap globale puisse être réalisée et développée. Cependant, pour cela, il faut encore que toutes les ressources nécessaires soient absolument mises à disposition. »



Une vie autonome: l'élément central de l'égalité

Le Conseil fédéral détermine les points essentiels qui devront être abordés en priorité dans le cadre de la politique du handicap: travail, vie autonome et accès sans obstacles par la digitalisation. Il est en particulier essentiel que l'égalité touche au cœur du problème dans le domaine de « la vie autonome ». Il s'agit de points très personnels, qui devraient pourtant aller de soi depuis longtemps déjà: toute personne devrait pouvoir choisir librement comment et où elle veut habiter, ou quelle activité elle aimerait exercer. « La flexibilisation nécessaire pour atteindre ce but ne profitera pas qu'aux personnes concernées. Du point de vue économique, elle a aussi un énorme potentiel de réduction des coûts », dit Mme Bruderer. Il est important d'établir correctement les priorités de la mission et de la multitude des thèmes. Il est cependant clair pour Inclusion Handicap que les autres domaines de la vie ne doivent pas être perdus de vue.

Ce rapport du Conseil fédéral peut tout à fait être vu comme le coup d'envoi d'une politique du handicap cohérente. Mais les prochaines étapes seront déterminantes, à savoir la stratégie et la mise en œuvre politique. Inclusion Handicap continuera à accompagner ce processus de près, par sa collaboration et en gardant un œil attentif sur son développement.

Renseignements

Caroline Hess-Klein, Cheffe Département Égalité d'Inclusion Handicap

caroline.hessklein@inclusion-handicap.ch / 076 379 94 72

Inclusion Handicap est le porte-parole de près de 1,8 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faîtière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 25 associations et organisations d'aide aux handicapés suisses et des régions linguistiques, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en collaboration avec les [organisations membres](#).